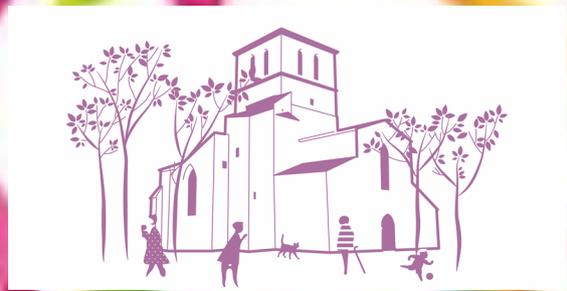


LE P'TIT SATURNIN



Juillet 2017



Vendredi 4 août 2017

Etat Civil

Mariage

↻ **Marie, Catherine BORDIN** et **Julien, Raymond COTRAUD** mariés le 3 juin 2017

Naissance

↻ **Clément, Lucas, Serge-GUYONNET** né le 1er juillet 2017 à Rochefort

Sommaire

P2 - Informations Mairie

P3 - Edito

P4 à 9 - L'actu en bref

P10 à 14 - La vie Communale

P15 - C'Passé

P16 - C'à venir

P17 - C'est quoi ?

P18 à 21 - Les échos du conseil

P22-23 - La vie de l'école

P24 - Vie Culturelle

P25 - Nouveau à Saint-Sornin

P26 - 2016—Année de la Marseillaise

P27 - Poésie

Comité de Rédaction

Directeur de publication

Joël PAPINEAU

Responsable de rédaction

Marie-Thérèse GRANDILLON

Secrétariat - Mise en page

Stéphanie GABORIAUD

Comité de Rédaction

Marie-Thérèse GRANDILLON

Nicole TILLARD

Annick MITCHELL

Béatrice RAVET

Laurence BOREL

Baudouin DUNOYER DE SEGONZAC

Gilles MENANT-LE-NY

Horaires Mairie et Permanences

05.46.85.11.40—mairie.stsornin911@orange.fr—www.st-sornin.fr

	Horaires Mairie	Permanence Elus
Lundi	9h00 - 12h00	Mme Lucette PELISSON
Mardi	9h00 - 12h00	Mme MT GRANDILLON
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi	9h00 - 12h00	Mme Annick MITCHELL
Vendredi	9h00 - 12h00	M. Claude GAUDIN
M. le Maire reçoit sur Rendez-vous le mardi après-midi		

Numéros Utiles

Gendarmerie : 05 46 85 00 19

Pompiers : 18 - **SAMU** : 15 - **Police** : 17

Trésor Public Marennnes : 05 46 85 14 15

Centre des Impôts : 0820 324 252

Préfecture : 05 46 27 43 00 - **Sous Préfecture** :
05 46 87 08 08

Pole Emploi : 0811 550 117

CDC : 05 46 85 98 41

Chenil - SPA Saintes : 05 46 93 47 65

Déchetterie Bournet : 05 46 85 41 37

Déchetterie La Madeleine : 05.46.02.51.43

CAF : 0820 251 710 - **CPAM Rochefort** : 0820 904 144

C.L.S.H. : 05 46 76 46 67

Centre anti poison : 05 56 96 40 80

Enfance maltraitée : 119

Violence conjugale : 0810 012 014

Protection aux personnes âgées : 0800 020 528

Cancer info service : 0810 810 821

Drogue Info service : 0800 231 313

Sida info service : 0800 840 800

Assistante sociale : 05 46 85 09 87

Saint-Sornin Taxi : 05.46.93.33.53 ou 06.08.92.31.86

Conciliateur : 05.46.85.66.39 ou 06.80.13.71.40



Chers administrés,

Edito

L'été sera chaud, l'été sera beau à Saint-Sornin!!!

Avec certitude l'été est là avec son lot d'animation et de travaux :

- * réfection des allées du cimetière et du parking ;
- * reprofilage de la voirie autour de la place et traitement de l'accessibilité de nos différents bâtiments publics et par déclinaison l'habitat privé ;
- * valorisation et protection de notre patrimoine sont les enjeux majeurs de cet aménagement ;
- * réseau potable remis à neuf par prévention et pris intégralement en charge financière par le syndicat des eaux ;
- * l'enfouissement des réseaux à Saint-Nadeau est fait, la deuxième phase en septembre avec le traitement de la traversée de ce bourg afin d'améliorer la sécurité comme je m'étais engagé en début de mandat ;
- * reprise des fouilles à Broue pour clore le plan triennal, découvertes passionnantes en perspectives !!!

Pour conclure, ne manquez pas nos trois animations originales le 4 août sur la place, le 14 août à l'Eglise et le 24 août à Broue.

Bon été à tous

Amitiés républicaines

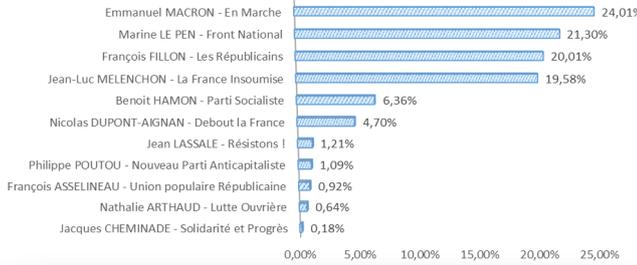
Joël Papineau

La Municipalité est très heureuse d'accueillir au sein de la commune les nouveaux arrivants qui ont choisi notre village pour poser leurs valises.

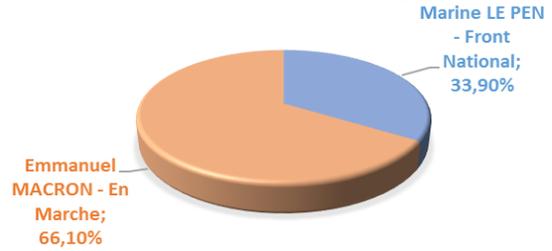
**Bienvenue à tous ces nouveaux Saint-Sorninois
et Saint-Sorninois**

Résultats Présidentielles 2017

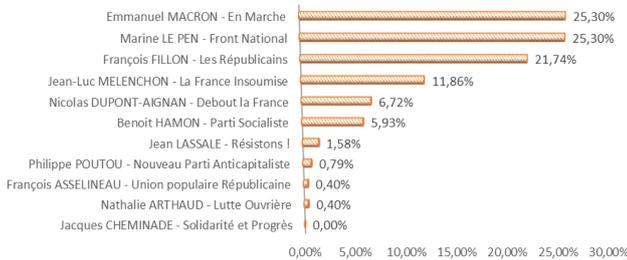
RÉSULTAT 1ER TOUR



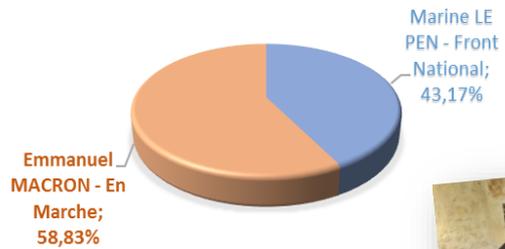
RÉSULTAT 2ÈME TOUR



RÉSULTAT 1ER TOUR SAINT-SORNIN



RÉSULTAT 2ÈME TOUR SAINT-SORNIN

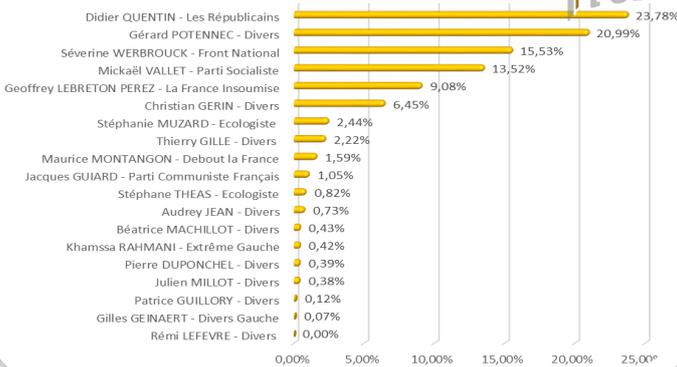


Résultats Législatives 2017

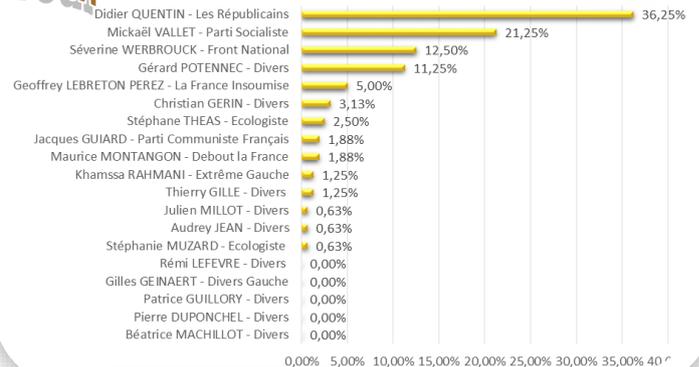
5^{ème} circonscription de la Charente - Maritime

Législatives 2017 - 5^{ème} Circonscription

Premier Tour

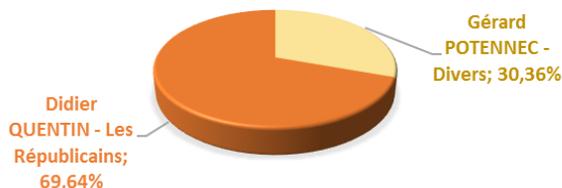


Législatives 2017 - Saint-Sornin



LÉGISLATIVES 2017 - SAINT-SORNIN

Second Tour



LEGISLATIVES 2017 - 5ÈME CIRCONSCRIPTION



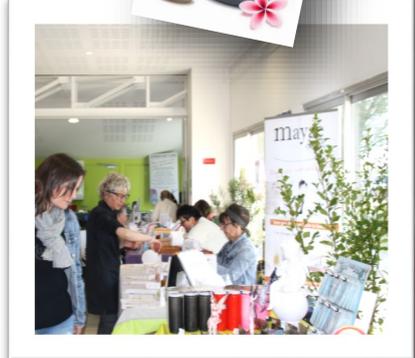


Commemoration du 8 mai 1945

AQ ESNQ



Théâtre



Salon du bien-être et des arts divinatoires



Brocante

Marche Gourmande



C' à venir

« SOIR DE BAL » LE 4 août A SAINT-SORNIN

La Cie 1 Rien Extra Ordinaire, en collaboration avec le conseil départemental de la Charente-Maritime, organise 4 soirées sur le thème du bal populaire, réparties entre juillet et août 2017, dans 4 communes de la Charente-Maritime.

Le but : proposer aux communes une journée aux allures de fête sur le thème du bal populaire réunissant habitants et visiteurs, toutes générations confondues.

Il ne s'agit pas ici, de simplement reproduire un bal du passé mais de s'en inspirer pour créer un renouveau de ces moments privilégiés, source de rencontre entre les générations et de mixité des publics, vecteur de convivialité et de plaisirs partagés via la musique et la danse. Elle suggère aux communes de faire intervenir ses habitants afin qu'ils s'approprient cette journée et investissent la commune pour lui donner son propre air de fête (décorer le village, habiller les portes, les fenêtres, se costumer pour aller au bal. Des associations prennent en charge la partie restauration (buvette et stands de restauration et produits locaux).



LE PROGRAMME

19h/19h45

Ouverture du site

Déambulation motorisée dans le village FANFARE TOBROGOÏ

Stands divers (restauration, bar)

19h45/21h00

Arrivée de la fanfare motorisée et concert sur site

FANFARE TOBROGOÏ

21h00/0H00

Bal spectacle

LE BALUCHE DE Mr LARSENÉ ET SES COMPLICES.



Les Tobrogoï ne se déplacent qu'à mobylette, transport romantique par excellence. Ils carburent aux mélanges des genres, évitent les grands axes et choisissent leur chemin au gré de leurs pulsions instrumentales. Ivres de liberté, ils ouvrent avec jubilation une voie jusqu'à "Tobroland", le pays de la danse et de l'improvisation

Avec le spectacle « Le baluche de Mr larsene et ses complices », la Cie 1 Rien Extra Ordinaire revisite et réenchante le bal populaire, avec une mise en scène burlesque, un répertoire musical éclectique, inspiré des styles les plus marquants des années 20 aux années 70 et propices à la danse en couple ou collective, dans une scénographie chaleureuse et pittoresque. Sur la piste, des trublions complices, immiscés dans la peau de personnages de l'univers des bals, se mêlent au public et génèrent des interludes cocasses et inhabituels (chorégraphies, comédies). Les pieds battent le pavé, les robes tournoient, les visages s'éclairent. La nuit sera belle !

CONCERT AXIS TRIO

14 août à 21h00
Eglise Saint Saturnin

Cet ensemble a la volonté de voyager à travers le temps, par le biais de la musique pour faire découvrir aux publics toute la richesse de l'écriture pour la voix, considérée comme le premier instrument de l'homme.

Particulièrement attaché à faire revivre le patrimoine de la musique sacrée et d'inspiration religieuse, l'Ensemble Vocal Axis aborde les différentes époques et styles musicaux : grégorien, motets de la renaissance, polyphonies classiques, chants orthodoxes, noëls, gospels. C'est sans complexe que l'ensemble vocal interprétera également des polyphonies régionales (corses, basques, provençales) et les variétés les plus récentes.



LA TOUR DE BROUÉ MISE À L'HONNEUR ET EN LUMIÈRE.

Vendredi 25 août à 21h 00

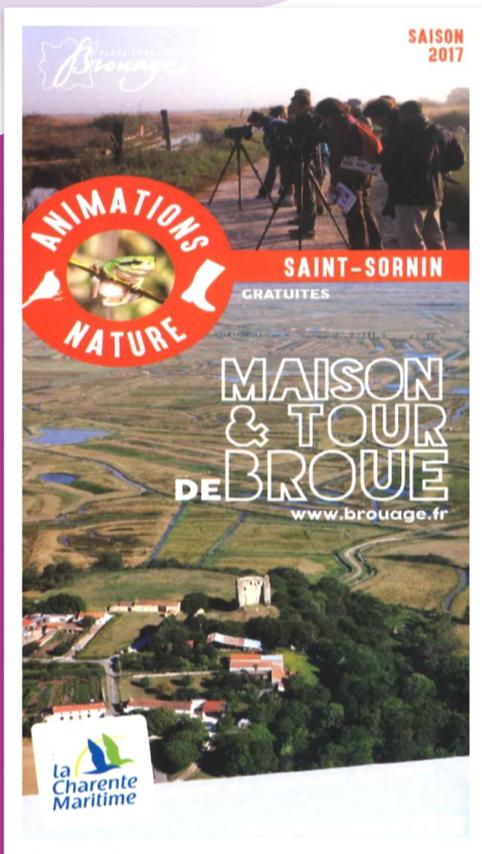
Le Syndicat Mixte de Brouage et la Municipalité de Saint-Sornin vous invitent à découvrir **l'œuvre d'un génie du 7^{ème} art : Georges Méliès**

Le spectacle de Jean-François Alcoléa, une scénographie unique et originale, liée à la mise en valeur du patrimoine historique. C'est une approche très ouverte vers le public, un subtil équilibre de musiques, vidéos, projections d'images, danse aérienne, création sonore, textes, lumières. ...

Un hommage à ce cinéaste historique, au travers d'une création originale, variée et réussie. Un vrai régal pour les yeux et les oreilles !



C'à venir



Mercredi 26 juillet

Faite de la couleur! (1h30)

De la collecte à l'utilisation, découvrez les étapes de fabrication de la peinture végétale et repartez avec les échantillons de vos réalisations. Rendez-vous à 10h30, Maison de Broue à Saint-Sornin, Les temps d'Anéor.

Vendredi 28 juillet

Refuge dans votre jardin (2h)

Cet atelier vous donnera les clés pour aménager et fabriquer une maison pour les habitants de votre jardin.

Rendez-vous à 15h00, Maison de Broue à Saint-Sornin, Nature Environnement 17.

Samedi 29 juillet

Nuit des étoiles à partir de 21h (sans réservation)

Ateliers pour enfants, conférences, planétarium, observation, vous serez proposés tout au long de cette soirée. Avec ou sans nuages, la soirée sera animée.

Lundi 31 juillet

Aigrettes et bicyclette (7h)

Accompagnés d'un ornithologue, vous pourrez découvrir, le temps d'une balade à vélo de 15 km, la vie du marais de Brouage. Rendez-vous à 9h30, Maison de Broue à Saint-Sornin- J-C. Barbraud.

Mercredi 2 août

Secrets d'hygiène au Moyen-Âge (2h)

Anéor vous initiera aux coutumes des bains du Moyen Âge et vous livrera les secrets de fabrication du dentifrice et du savon d'antan (Apportez un petit moule pour le savon). Rendez-vous à 10h30 à Maison de Broue à Saint-Sornin, Les Temps d'Anéor.

Vendredi 4 août

Les encres Moyen-Âge (2h)

Fabriquez une encre végétale du 12ème siècle avec Anéor et réalisez votre marque-page calligraphié à la plume d'oie.

Rendez-vous à 10h30, Maison Broue à Saint-Sornin, Les temps d'Anéor.

Lundi 7 août

Croq'nate (3h)

Vous aimeriez dessiner? Alors foncez et venez croquer le marais sur papier (tout le matériel sera fourni). Rendez-vous à 14h30, Maison de Broue à

saint-sornin, Syndicat mixte de Brouage.

Tous en Kayak (5h30)

Balade dans les canaux du marais de Brouage. Attention : activité sportive qui nécessite de savoir nager. Prévoir votre pique-nique . Les Kayaks, gilet et pagaies sont fournis. RDV à 9h15 (le lieu vous sera indiqué lors de votre réservation)

Mercredi 9 août

Nourrir et abriter les oiseaux (2h)

Réalisation d'une mangeoire ou d'un nichoir qui enchantera les oiseaux de votre jardin. (Tout le matériel vous sera fourni). Rendez-vous à 10h00, Maison de Broue à Saint-Sornin, Nature Environnement 17.

Maquillage naturel (2h)

Venez fabriquer un maquillage non toxique à partir de peinture végétales et repartez transformé de cet atelier! Rendez-vous à 15h, Maison de Broue à Saint-Sornin, Nature Environnement 17.

Vendredi 11 août

Eaux florales (2h)

Lors de cet atelier, vous réaliserez une recette aux milles vertus pour une beauté au naturel. Rendez-vous à Saint-Sornin, Les temps d'Anéor.

Horaires de la

Maison de Broue

Du 1^{er} juillet au 3 septembre

Tous les jours de 14h30 à 18h30

Renseignements et

réservations

05.46.85.80.60



Lundi 14 août

Les ailes du marais (4h)

Balade pédestre accompagnée par un ornithologue pour observer les oiseaux du marais de Brouage (si vous le désirez, apportez votre pique-nique et des jumelles). Rendez-vous à 9h15, Saint-just, place Eugène Papin pour covoiturage, J-C. Barbraud.

Mercredi 16 août

Atelier gourmand: couleur moutarde (2h)

Après récolte des graines, réalisez votre moutarde. Apportez un petit récipient pour vos échantillons. Si vous le désirez, apportez votre pique-nique.

Jeudi 17 août

Oyé! Oyé! Venez festoyer (3h)

Préparez une recette avec Alwine, femme du haut Moyen-Âge, et dégustez-la en écoutant des histoires de viking. Apportez votre pique-nique pour compléter la dégustation. RDV à 19h00 à la Maison de Broue.

Vendredi 18 août

Tous en Kayak (5h30)

Balade dans les canaux du marais de

Brouage. Attention :

activité sportive qui nécessite de savoir nager.

Prévoir votre pique-nique . Les Kayaks, gilet et pagaies sont fournis. RDV à 9h15 (le lieu vous sera indiqué lors de votre réservation)

Natur'ailes (3h)

Humez, effleurez et admirez les plantes, les insectes et les oiseaux. Balade sensorielle d'environ 4 km. RDV à 9h30 à la Maison de Broue.

Lundi 21 août

Lait végétal (2h)

Venez découvrir et réaliser du lait d'amende, d'avoine... Recette utilisées depuis le Moyen Âge! Rendez-vous à 10h30, Maison de Broue à Saint-Sornin, Les temps d'Anéor.

Mercredi 23 août

Création éphémères Land art (2h)

De l'imaginaire à la création, venez vous exprimer dans et avec la nature. Rendez-vous à 15h, Maison de Broue à Saint-Sornin, Syndicat mixte de Brouage.

Vendredi 25 août

Cueillette et fourchette (2h)

Vous découvrirez sur un parcours de 2 km, des plantes sauvages et comestibles qui compléteront votre pique-nique du midi. Si vous le désirez, apportez votre pique-nique. Rendez-vous à 9h30, Maison de Broue à Saint-Sornin- A fleur de marée, balade nature.

Lundi 28 août

Tricotez avec les doigts !

Atelier sur l'apprentissage d'une ancienne technique de viking

(Naalbinding) de tricot avec les doigts. Apporter de vieilles pelotes de laine un peu épaisse. Rendez-vous à 10h30, Maison de Broue à Saint-Sornin, Les temps d'Anéor.

Mercredi 30 août

Ça grouille dans les fossés ! (2h)

À l'aide d'un carrelot et de petits matériels de pêche, découverte de la faune aquatique vivant dans les fossés du marais. La pêche sera remise à l'eau après observation. Rendez-vous à 10h30 Maison de Broue à Saint-Sornin, Syndicat mixte de Brouage.

Vendredi 1^{er} septembre

Tous en Kayak (5h30)

Balade dans les canaux du marais de Brouage. Attention : activité sportive qui nécessite de savoir nager. Prévoir votre pique-nique . Les Kayaks, gilet et pagaies sont fournis. RDV à 9h15 (le lieu vous sera indiqué lors de votre réservation)

Ciné concert burlesque et poétique

des films de Georges Méliès projetés sur la tour de Broue.

**Vendredi 25 août à 21h30
sans réservation,**

C'est quoi ?

UNE EAU DE QUALITÉ A SAINT-SORNIN À BOIRE SANS MODÉRATION



L'eau du robinet est loin d'être de la même qualité partout.

La France est le 5^{ème} plus gros consommateur d'eau en bouteille parmi la trentaine de pays où cette consommation est mesurée.

L'eau du robinet devrait être privilégiée :

- * pour son prix environ 65 fois moins chère que l'eau en bouteille ;
- * pour sa qualité, certaines eaux minérales n'étant pas recommandées pour une consommation quotidienne ;
- * d'un point de vue environnemental, l'eau en bouteille générant 360 fois plus d'effet de serre et 150 000 tonnes d'emballages chaque année....

Comment la consommer ?

Pour se réconcilier avec l'eau du robinet, il faut la laisser couler quelques instants avant de la boire et la laisser s'aérer, par exemple dans une carafe ouverte. Toutefois, lorsque la concentration en nitrates est comprise entre 50 et 100 mg/l, l'eau ne doit pas être consommée par les femmes enceintes et les nourrissons. Si elle est égale ou supérieure à 100mg/l l'eau ne doit pas être utilisée pour aucun usage alimentaire. Lorsque l'eau est très alcaline (Ph supérieur à 9) , il est déconseillé de l'utiliser pour la toilette , car elle peut être très irritante.

RAPPORT DU MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ.

Date du prélèvement : 26 juin 2017

Conclusions sanitaires : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Conformité bactériologique : oui

Conformité physico-chimique : oui

Respect de la référence qualité : oui

Paramètre	Valeur	Référence de qualité
Ammonium (en NH ₄)	<0.05mg/L	≤ 0.1 mg/L
Aspect (qualitatif)	0	
Bact. Aér. Revivifiables à 22°-68h	<1 n/ml	
Bact. Aér. Revivifiables à 36°-44h	13 n/ml	
Bact. Et spores sulfito-rédu. /100 ml	<1 n/100 ml	≤ 0 n/100 ml
Bactéries coliformes /100 ml-MS	<1 n/100 ml	≤ 0 n/100 ml
Carbone organique total	0.8 mg/ L C	≤ 2 mg/L C
Chlore libre	0.53 mg /LCI ₂	
Chlore total	0.56 mg/LCI ₂	
Chlorures	36 mg/L	≤ 250 mg/L
Conductivité à 25°C	764µS/cm	≥ 200 et ≤ 1100 µS/cm
Couleur (qualitatif)	0	
Entérocoques/100 ml-MS	< 1 n/100 ml	
Escherichia coli /100ml-MF	< 1 n/100 ml	
Nitrates (en NO ₃)	34 mg/L	
Nitrites (en NO ₂)	<0.05mg/L	
Odeur (qualitatif)	0	
Saveur (qualitatif)	0	
Sulfates	18 mg/L	≤ 250 mg/L
Température de l'air	21°C	
Température de l'eau	15.7°C	≤ 25°C
Titre alcalimétrique complet	30.6°f	
Titre hydrotimétrique	37.9°f	
Turbidité néphélométrique NFU	< 0.20 NFU	≤ 0.5 NFU
Ph	7.4 unitépH	≥ 6.5 et ≤ 9

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

PROPRIÉTAIRE	
PERMIS DE CONSTRUIRE	
DATE	
MAIRIE	
SUPERFICIE DU TERRAIN	
SUPERFICIE DU PLANCHER	
HAUTEUR AU SOL	
NATURE DES TRAVAUX	

URBANISME : MODIFICATION DES MENTIONS PORTÉES SUR LE PANNEAU D’AFFICHAGE SUR LE TERRAIN

Un arrêté du 30 mars 2017 modifie les mentions devant obligatoirement figurer sur le panneau d’affichage sur le terrain des différentes autorisations de construire et déclarations préalables.

À partir du 1^{er} juillet 2017, les panneaux d’affichage devront indiquer le nom, la raison sociale, le nom de l’architecte auteur du projet architectural, la date de délivrance, le numéro et la date d’affichage en mairie du permis, la nature du projet et la superficie du terrain ainsi que l’adresse de la mairie ou le dossier peut être consulté.

Cette nouvelle mention sur le panneau d’affichage de la date d’affichage de l’autorisation en mairie a pour objectif de sécuriser le point de départ du délai de recours contentieux et de simplifier les recours des tiers.

L’arrêté prévoit également la réduction du nombre d’exemplaires à fournir de certaines pièces dans le cadre du dépôt d’un dossier de déclaration préalable (2 au lieu de 5).

VILLAGES PROPRES

Tout propriétaire de chien a au moins pensé une fois au problème que constitueraient les déjections de son ami à quatre pattes. Certaines ont jugé bon de promener leur chien deux à quatre fois par jour, pour laisser à leur toutou le soin de faire ses besoins dans les lieux publics. Ces crottes constituent une véritable nuisance dans les villes.

Pour faire face à ce fléau, l’Etat français a ajouté un article, dans son nouveau Code pénal, mettant en garde contre les fameux déchets de nos animaux de compagnie.

Ainsi, l’article R.632-1 du nouveau Code pénal stipule que

« est puni de l’amende prévue pour les contraventions de la 2^e classe le fait de déposer, d’abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu’il soit, si ce dépôt n’est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu. (...) »

Les crottes c'est dans le sac !



Et aussitôt déposées dans un container

Toute personne qui ne prête pas attention à la réglementation en vigueur dans la commune où il réside encourt une amende.

C'est quoi ?

LE COMPOSTAGE C'EST FACILE



Dès maintenant pour 15 €,
vous pouvez acheter
votre composteur à la CDC de Marennes
Tel : 08.05.71.78.87

Le compostage est un processus naturel de transformation et de valorisation des matières organiques en un produit : le compost.

Faire soi-même son compost, c'est facile. Le compostage individuel constitue en outre une activité simple, pleine d'avantages pour le jardin, qui réduit la production d'ordures ménagères traitées par la collectivité et contribue ainsi à la préservation de l'environnement. Lancez-vous ! Le compost obtenu sera facilement valorisé sur le jardin, dans les bacs de fleurs ou pour les plantes d'appartement, diminuant ainsi les achats d'engrais et de terreau.

COMPOSTER QUOI ?

Matières compostables

Au jardin

- 🗑️ • Feuilles mortes broyées
- 🗑️ • Tonte d'herbe fraîche
- 🗑️ • Fleurs fanées, même celles du fleuriste
- 🗑️ • Plantes d'appartement
- 🗑️ • Bois de taille broyé, sciures et copeaux
- 🗑️ • Aiguilles de conifères
- 🗑️ • Mauvaises herbes non grainées, dont les orties entières avant floraison



À la maison

- 🗑️ • Déchets et épluchures de légumes et de fruits
- 🗑️ • Peaux d'agrumes broyées (peu)
- 🗑️ • Restes de repas (sans viande, ni graisse)
- 🗑️ • Feuilles de thé et sachets
- 🗑️ • Marc de café avec le filtre
- 🗑️ • Croutes de fromage, couenne de jambon
- 🗑️ • Coquilles d'œufs, de noix, de moules broyées
- 🗑️ • Pomme de terre flétrie broyées
- 🗑️ • Graisses, huiles de cuisine (peu)
- 🗑️ • Papier essuie-tout (mouillé)
- 🗑️ • Papier, journaux, cartons (en morceaux)
- 🗑️ • Tissus naturels tels le coton et le lin (broyés)



CIRCULAIRE DU 18 NOVEMBRE 2011 RELATIVE À L'INTERDICTION DU BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS



Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, le plan particules, présenté le 28 juillet 2010 en application de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, prévoit une communication adéquate sur le sujet de

brûlage à l'air libre et une circulaire sur cette pratique.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directives 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution. Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante et émet des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités. Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets. Des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective de ces déchets. La sensibilité du milieu à la pollution de l'air (fond de vallée par exemple), la connaissance du comportement thermique de l'air (l'air froid, plus dense et donc plus lourd, reste près du sol), la qualité des combustibles (matières sèches, pas de plastiques et autres déchets ménagers) sont des facteurs clés à considérer pour la délivrance de dérogations autorisant le brûlage.

La présente circulaire rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts sur la base de l'assimilation des déchets verts aux déchets ménagers, et présente les modalités de gestion de cette pratique.

SOLUTIONS DE SUBSTITUTION

Les principales solutions pouvant être mises en place comme alternative au brûlage des déchets verts sont, par ordre de préférence :

les solutions de proximités en gestion autonome, c'est-à-dire ne nécessitant aucun transport des déchets :

- 🗑 le paillage –avec broyat– (branchages, gazons) est le plus simple et le moins coûteux ;
- 🗑 le compostage individuel .

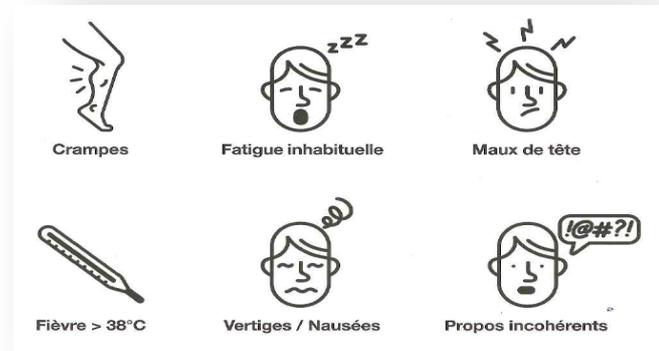
la gestion collective en deux étapes :

- 🗑 la collecte sélective au porte-à-porte ou en déchèterie ;
- 🗑 la valorisation collective par compostage au méthanisation (surtout pour les fractions non ligneuses).





A partir de 30°C, soyez vigilant! Au-dessus de 33°C, vous pouvez être en danger !



Lors de journées « inhabituellement chaudes », l'organisme est fortement sollicité. Modifier son comportement et adopter certains réflexes dans son quotidien permettent de mieux supporter cette nouvelle contrainte.

Prenez de bonnes habitudes

- Buvez régulièrement de l'eau, même si vous ne ressentez pas la soif (environ un verre toutes les 15-20 minutes)
- Portez des vêtements amples, légers, de couleur claire, favorisant l'évaporation de la sueur.
- Protégez-vous la tête du soleil.

Ne laissez pas une situation se dégrader.

Si vous êtes témoin d'une anomalie pouvant être source de risque (distributeur d'eau en panne par exemple), n'hésitez pas à la signaler le plus rapidement possible!



Concitez « effort » et « confort »

- ⚠ Évitez ou réduisez les efforts physiques trop importants.
- ⚠ Adaptez votre rythme de travail selon votre tolérance à la chaleur.
- ⚠ Pour tout travail en extérieur, privilégiez autant que possible les zones ombragées.
- ⚠ Pour tout port de charge, utilisez systématiquement les aides mécaniques à la manutention (chariot, diable...)
- ⚠ Pensez à éliminer toute source inutile de chaleur éteignez le matériel électrique non utilisé (poste informatique, imprimante, lampe...)

Redoublez de prudence lorsque la température de nuit (proche ou supérieur à 25°C) empêche un sommeil réparateur.

Santé et signe d'alerte

- → Cessez immédiatement toute activité dès que des symptômes de malaise se font sentir et signalez-le.
 - → En cas de troubles en fin de journée de travail (fatigue, étourdissement, maux de tête...), évitez toute conduite de véhicule. Faites-vous accompagner.
 - → Si votre état nécessite une surveillance particulière (prise de médicaments, maladie chronique, régime alimentaire, grossesse...), demandez conseil au médecin du travail.
- Dans tous les cas, consultez un médecin!**



Il s'agit d'une URGENCE VITALE. Vous devez impérativement,

- 1- Alerter ou faire alerter les secours : Samu (15) pompiers(18).
- 2- Amener la victime dans un endroit frais et bien aéré.
- 3- La déshabiller ou desserrer ses vêtements.
- 4 - Arroser la victime ou placer des linges humides sur la plus grande surface corporelle, en incluant la tête et la nuque, pour faire baisser la température corporelle (à renouveler régulièrement).
- 5 - Si la victime est consciente, lui faire boire de l'eau fraîche par petites quantités.
- 6 - Si la victime est inconsciente, rester auprès d'elle et attendre les secours. Le sauveteur secouriste du travail la met en position latérale de sécurité.

MALADIE DE LYME

LA TACTIQUE ANTI-TIQUES

La maladie de Lyme : qu'est ce que c'est ?

La maladie de Lyme est une infection due à une bactérie transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre. La maladie n'est pas contagieuse. Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie.

Quels sont les signes ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle à partir de la zone de la piqûre qui disparaît en quelques semaines à quelques mois.

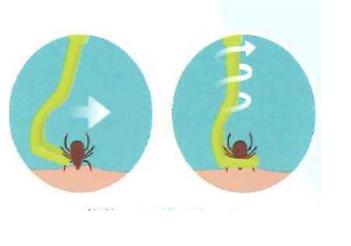
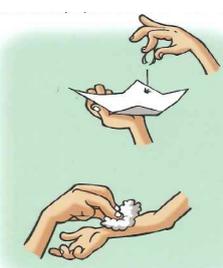
Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Un traitement pourra être prescrit.

Au bout de plusieurs mois ou années, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations du cœur et de la peau peuvent s'installer.

SE PROTEGER CONTRE LES TIQUES

		
<p>SE COUVRIR Porter de préférence des vêtements de couleur clair à manches longues et des chaussettes hautes.</p>	<p>UTILISER DES REPULSIFS En respectant les indications notées sur le produit</p>	<p>EVITER LES HERBES HAUTES ET LES FEUILLES MORTES Rester au centre des chemins, loin des arbustes. Ne pas s'asseoir ou s'allonger directement sur le sol.</p>

TRAQUER LES TIQUES

		
<p>S'EXAMINER La tique apparaît comme un petit point en relief sur la peau.</p>	<p>RETIRER LA TIQUE AVEC UN CROCHET A TIQUES Glisser le crochet sous la tique sans l'écraser, au plus près de la peau. Tourner doucement jusqu'à ce que la tique se décroche. Désinfecter la peau avec un antiseptique.</p>	<p>SURVEILLER LA ZONE PIQUEE Au cours des mois qui suivent la piqûre, si il apparaît une rougeur sur le corps, aller voir un médecin.</p>





VOTE DU TAUX DES TAXES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes soit :

Taxe Habitation : 9.52 %

Taxe sur le foncier bâti : 15.10 %

Taxe sur le foncier non bâti : 78.06 %

VOTE DES TARIFS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter à compter de ce jour, 13 avril 2017, les tarifs suivants :

Tarif Salle des Fêtes

- Petite salle + cuisine : 120 €
- Association de la commune : 120 €
- Habitants de la Commune : 195 €
- Habitants hors commune : 370 €

Tarif des loyers

Appartement 1 – Mairie : 363.91 €

Appartement 2 – Mairie : 447.58 €

Appartement Ecole : 490.19 €

Appartement A – Rue du Petit Moulin : 300.00 €

Appartement B – Rue du Petit Moulin : 500.00 €

Appartement C – Rue du Petit Moulin : 500.00 €

Multiservices : 250.00 €

Garage Place Saint-Saturnin : 35.00 €

Salle du Vieux Four : 100.00 €

Tarifs du cimetière

- Tombe 2.50 m² : 150.00 €
- Caverne : 460.00 €
- Renouvellement caverne : 100.00 €

Ces concessions sont vendues pour 30 ans

VOTE DES BUDGETS

Monsieur le maire et la commission finances présentent au conseil municipal le budget de la commune suivant:

Fonctionnement 488 134.98 €

Investissement 585 000.00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2017 proposé pour la commune de Saint-Sornin

VOTE DU BUDGET PLATANES 1

Le Maire et la commission finances proposent au Conseil Municipal le budget Platanes 1 2017 suivant :

Fonctionnement 76 404.00 €

Investissement 91 777.66 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité

d'approuver le budget primitif 2017 proposé pour le budget Platanes 1 de la commune de Saint-Sornin

VOTE DU BUDGET PLATANES 2

Le Maire et la Commission Finances proposent au Conseil Municipal le budget Platanes 2 2016 suivant :

Fonctionnement 323 186.58 €

Investissement 144 020.00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2017 proposé pour le budget Platanes 2 de la commune de Saint-Sornin

AMENAGEMENT DU ROND POINT RUE DE LA CHAILLÈRE

Le département a effectué des études pour envisager des travaux d'aménagement des rues Eric Chabrierie et de la Chaillère, Route départemental n°118.

Le projet est soumis au Conseil municipal, pour avis avant d'être présenté en commission permanente du Conseil Départemental. M. Baril et M. Galtié ne valident pas le projet et s'abstiennent.

Le conseil municipal décide à 9 voix et 2 abstentions de valider le projet et d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT-SATURNIN

Deux chantiers en cours :

- la mise aux normes du réseau d'eau potable pris intégralement en charge par le syndicat des eaux. Les travaux autour de la Place Saint-Saturnin sont terminés, et ils se continuent sur la rue des marais et rue de la Tourette.

- les travaux d'aménagement de la place
Les travaux vont se dérouler sur 11 semaines. Ils débutent par le côté de la place devant la Mairie et terminent par le côté école.

M. le Maire présente le plan du garage appartenant à la Mairie, situé Place Saint Saturnin. Il est actuellement loué et il apparait que l'entrée se fait sur un domaine privé.

Que dois faire la commune ?

Mme Pelisson soumet l'idée de reprendre le bail de ce garage, de boucher l'ouverture et de l'ouvrir sur la chaussée afin de faire un local dédié aux manifestations et expositions.

L'autre solution est de vendre le garage.

Le conseil municipal décide de garder le garage, de faire les travaux nécessaires afin de créer une ouverture sur la route.

RECENSEMENT

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Mme Gaboriaud est désignée à l'unanimité coordonnateur du recensement.

AVENANT CONTRAT CAE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération afin de pouvoir régler les heures supplémentaires effectuées par le personnel non titulaire. Il explique que ces heures supplémentaires sont exception-

nelles.

M. Baril précise que les heures supplémentaires devaient être récupérées, ce que Mme Pelisson confirme. M. le Maire précise que régler les heures ou les récupérer coûte le même prix à la commune, à savoir 24,40 € brut pour 2 heures/jour férié.

M. Baril s'oppose fermement au paiement des heures supplémentaires et propose de faire une quête.

Le conseil municipal décide à 2 voix pour (M. Le Maire et Mme Grandillon) et 6 voix contre de ne pas autoriser le paiement des heures supplémentaires mais d'autoriser seulement la récupération.

Monsieur Baril fait remarquer que le Maire n'est pas le patron à la grande stupéfaction de l'édile. Le Maire lui fait remarquer qu'il est le « patron » et le chef du personnel. Il ajoute qu'il est attristé de l'image donné du conseil municipal aux jeunes administrés, qui sont dans le public.

CDC : MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur le Président de la communauté de communes a sollicité auprès de la commune le transfert par anticipation de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » dite GEMAPI ;

En effet, cette compétence est une compétence ciblée et obligatoire qui incombe aux EPCI à fiscalité propre par transfert de compétence de la part des communes.

Monsieur le Maire rappelle les missions relatives à la GEMAPI comme définies par les alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement. Il s'agit de :

- ✓ Aménager un bassin ou une fraction de bassin hydraulique
- ✓ Entretien et aménager un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- ✓ Assurer la défense contre les inondations et contre la mer,
- ✓ Protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette mesure de transfert vise à structurer la maîtrise d'ouvrage sur le territoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la prise de compétence GEMAPI par la communauté de communes de Marennes et d'accepter de modifier et de compléter les statuts de la communauté de communes conformément au document annexé à la présentation, et dit que toutes les autres dispositions des statuts actuels de la communauté de communes du Bassin de Marennes restent inchangées.

REPRESENTANT SYNDICAT DES EAUX

M. Claude GAUDIN est délégué titulaire du syndicat des eaux de la Charente-Maritime et M. Alain GALTIE est le suppléant.

Actuellement M. GAUDIN est indisponible et M. Alain GALTIE a des difficultés pour participer aux réunions.

Afin que la Mairie soit représentée avec une voix délibérative M. le Maire propose au conseil municipal de remplacer M. Alain Galtié.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité au remplacement de M. Alain Galtié par M. le Maire en qualité de représentant suppléant du syndicat des eaux après accord de l'intéressé.

ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition de Mme Martin, Trésorier de Marennes, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- ✓ - de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes
 - de l'exercice 2013, montant : 34.73 €
 - de l'exercice 2014, montant : 1580.00 €
 - de l'exercice 2015, montant : 1560.00 €
 - de l'exercice 2016, montant : 350.00 €
- ✓ - de dire que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 3 524.73 € euros.
- ✓ - de dire que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Mme Pelisson précise qu'elle fait régulièrement des relances sur les impayés de cantine suite au listing envoyé par la trésorerie.

La commune de Nieulle sur Seudre, qui gère le SIVU, a demandé les impayés de cantine sur Saint-Sornin et Mme Pelisson regrette de ne pas en avoir été informé.

AVENIR DU RPI

M. le Maire présente à nouveau la situation du RPI : La Commune de la Gripperie a demandé à en sortir le plus rapidement possible. Cette sortie devrait être effective en septembre 2018.

Le RPI actuel n'existera plus, il est donc nécessaire de trouver une solution pour créer une école maternelle. Saint-Sornin n'a pas la possibilité de le faire ; les locaux n'étant pas adaptés.

La commune de Nieulle sur Seudre, qui va créer une école maternelle, propose à Saint-Sornin d'agrandir son école primaire pour l'accueil de nos élèves, dans la mesure où nous acceptons de créer une commune nouvelle.

Le Conseil municipal décide à 2 voix pour (M. le Maire et Mme Grandillon) et 6 voix contre de refuser la proposition de commune nouvelle avec Nieulle mais est favorable à la création d'un RPI avec Nieulle sur Seudre.

Mme Mitchell propose que les membres du Conseil étudient néanmoins les avantages et les inconvénients d'une commune nouvelle.

M. le Maire expose le fait que la création d'un groupe de travail animé par des représentants de l'Etat ou l'AMF serait judicieuse.

**RETROUVEZ L'INTEGRALITE DES
COMPTE-RENDU SUR LE SITE
www.st-sornin.com**

La Belote du Samedi 1er Avril



Le samedi 1er avril, un concours de belote était organisé à la salle des fêtes de Saint Sornin au profit de l'école. L'association « Union Sportive Saint-Sorninoise » s'est investie au maximum pour que la journée se déroule au mieux. Et c'est chose faite !! Grâce à leur aide et leur bénévolat, l'école a reçu un don de 400€ pour financer ce séjour ! Un grand merci à tous les bénévoles, à toutes les personnes qui se sont investies dans ce projet, et aux participants !

Notre voyage sur l'Ile d'Aix

La croisière autour de Fort Boyard et notre arrivée

« Nous sommes allés à bord de *L'hippocampe II*. Nous avons navigué sur la mer salée et tout autour de Fort Boyard. Des personnes tournaient une émission sur le fort, on leur a fait des signes de la main ! Pendant la croisière, on a écouté la musique de l'émission « Fort Boyard » et on a traversé de grosses vagues !! Nous sommes allés en direction de l'Ile d'Aix et le bateau est arrivé sur le port de l'île. C'était plus que génial !! »



La chasse au trésor

« Nous avons été répartis en six groupes. Nous avons eu des feuilles sur lesquelles il y avait des indices, des mots croisés, des devinettes et des charades à résoudre. C'est l'équipe

« des pirates de l'Ile d'Aix » qui a gagné, ils ont reçu une pièce d'or de l'Ile d'Aix et tout le monde a gagné un livre. Ensuite, tout le monde est retourné à l'hébergement pour le goûter. Pendant ce goûter, des pirates ont capturé Philippe, notre AVS, et on l'a retrouvé sur la plage grâce à un drapeau de pirates et un message laissé sur le portail de l'hébergement. Avec Philippe, il y avait un coffre avec des carnets de voyage pour tout le monde ! On a joué dans le sable sur la plage puis nous sommes ren-

trés à l'hébergement. C'était trop génial ! »



Le centre d'hébergement et les repas

« La première chose que nous avons vu dans l'hébergement, c'est le parc. Les WC et les douches n'étaient pas dans les dortoirs. Il y avait un dortoir filles et un dortoir garçons et des chambres de deux ou quatre personnes. Les repas se sont déroulés dans une cantine et ils ont été bien servis. Nous avons mangé des crudités et des pâtes à la bolognaise. La veillée était vers neuf heures (et avec des marshmallows !!) et la maîtresse nous a raconté deux histoires de pirates ! Le matin au réveil, après une dure soirée, nous avons eu un petit déjeuner de luxe ! »



La balade sur l'estran et la pêche à pieds

« Nous avons rencontré des animateurs : Hélène et Nicolas. Puis, nous sommes allés sur l'estran. L'estran, c'est la zone découverte à marée basse. On a pêché des crustacés, des crabes, des huîtres, des oursins, des anémones, des patelles (« des jambes ») ... Après nous sommes retournés sur la plage pour vérifier avec un livre ce que l'on avait pêché. Nous avons remis les crustacés dans l'eau. Nous avons appris beaucoup de choses. »



Le Fort Liédot et le land'art

« Nous avons visité le Fort Liédot. Il a été construit par des bagnards. Il pouvait accueillir 600 personnes mais on y a emprisonné jusqu'à 900 personnes. Il servait à protéger l'entrée de la Charente et l'arsenal de Rochefort. Nous avons appris ce qu'est un événement, des meurtrières et des canonnières.

Une meurtrière est un trou dans le mur pour tirer sur les ennemis avec des fusils et des arbalètes. Les canonnières servent à tirer sur les ennemis avec des canons. Un événement, c'est un puits qui permet de prévenir une attaque, il relie le

Le land'art, c'est de l'art avec des choses naturelles : des feuilles, des cailloux, des branches, des fleurs... On a créé nos œuvres éphémères sur la plage des sables jaunes. C'est la plage qui apparaît sur notre calendrier de classe. On a utilisé la moitié de la plage pour nos productions. »



ACTIVITÉS KARATÉ ET BÂTON (CANNE FRANÇAISE)



Chaque mardi, de 18 heures à 19 heures, se réunissent, sous la direction technique de Christian B., quelques amateurs de sports de combat pour une pratique sportive codifiée de techniques d'attaque-défense relevant de disciplines martiales japonaises et françaises, respectivement karaté et canne française.

Dans une atmosphère conviviale où décontraction et bonne humeur ne revêtent de caractère antinomique à une rigueur inhérente au contexte martial, chacun peut trouver dans le contenu des séances proposées des axes de travail satisfaisant à la fois une exigence physique sur le plan individuel et un contrôle technique en situation duelle. On ne poursuit ici aucun autre objectif que celui de la pratique d'une activité physique dans le partage, sans nourrir une quelconque ambition de type passage de grades ou compétition.

Selon un rituel établi par Christian, la séance débute par un échauffement progressif, des exercices d'assouplissement, de renforcement musculaire et de gainage. Dans un deuxième temps, des répétitions de techniques de base en groupe (coups de poing, de pied, enchaînements et combinaisons diverses, positions et postures variées, déplacements) parfois enrichies de katas (enchaînements codifiés et structurés de techniques représentant un combat réel contre plusieurs assaillants virtuels quasi-simultanés et ayant pour but la formation du corps, l'acquisition d'automatismes) permettent de travailler placement, maîtrise de la respiration et développement du geste en explosivité maximale. Une mise en application avec partenaire selon un protocole d'attaque et de défense défini auparavant constitue la dernière phase pratique de la

séquence karaté.

Le troisième volet de l'activité propose une transition de l'art du combat à main nue vers celui du combat avec maniement du bâton.

Ainsi, après la traditionnelle distribution des cannes, Christian invite ses disciples au salut conventionnel puis décline les principaux coups que cette pratique sportive autorise : le croisé, le latéral, le brisé, l'enlevé et ses variantes. Comme dans la partie karaté, les répétitions techniques en groupe et les assauts codifiés donnent lieu à de spectaculaires oppositions où l'amplitude des mouvements et le rythme des combinaisons donnent un tempo particulier à la séance que viennent enfin clôturer les élégantes arabesques gestuelles du salut final.

Christian et ses complices convient donc tous ceux qui, quel que soit leur niveau de pratique, souhaiteraient réactiver des compétences ou simplement assouvir une curiosité et découvrir ces techniques de combat, à venir les rejoindre après la trêve estivale, sur les mêmes créneaux que ceux indiqués en préambule.





Changement du parquet de la salle des fêtes



Parking de la Salle des fêtes



Elagage des cyprès au stade et à la salle des fêtes



Transformation du garage en salle de réunion



AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT SATURNIN



Travaux de renouvellement
du réseau d'eau potable
Et travaux d'aménagement



APPEL DU 18 JUIN 2017

Et, tandis que le soleil écrase de sa chape de plomb les marais et notre village engourdi, les électeurs se font rares, aujourd'hui, dans notre petite mairie.

« Trop d'élections nuisent aux élections », pourrait-on penser... à moins que l'océan ait exercé une attraction plus forte au moment du choix dominical.

Toujours est-il que ces présidentielles nous ont offert un vrai spectacle, aussi imprévisible qu'inédit, d'un monde à l'envers, et moi, la vieille aigrette blanche du marais, je me dis que les recettes d'antan ne valent plus chipette, et qu'il est grand temps de remettre les pendules à l'heure si l'on ne veut pas, à l'image de nos « Éléphants », comme on les nommait naguère, être méchamment blackboulé sur le rivage, happé par la nouvelle vague, par le tsunami.

Dans ce remue-ménage électoral, on espère en finir avec la guerre des égos et que prime enfin l'intérêt général ainsi que le prévoient les règles de la République, la Chose Publique, comme son nom l'indique. L'heure est au dialogue, la parole est redistribuée et, dans ce monde en mouvance, on se prend à rêver de solutions alternatives, de mise en commun, de dialogues, d'ouvertures à des pistes nouvelles.

Tout est toujours possible à l'homme quand il est vivant et qu'il ne s'est pas laissé gagner par la lassitude et le désespoir.

Dans notre petit village, les travaux vont bon train, sur la place... Je vous le disais, tout bouge. L'été sera chaud, l'été est chaud... alors, restons à l'ombre de nos vieilles pierres qui sauront nous préserver jusqu'à la saison prochaine !!!

L'aigrette du marais



SAINTE-SORNIN. - Postes et Télégraphes

